

Programme AcciVoyage

CERTIFICAT D'ASSURANCE

Numéro de police 39363

Assureur Croix-Bleue Medavie

Preneur Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE)

Établissement Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières

Numéro de division..... 355

Période de couverture 1^{er} août 2026 – 31 juillet 2027

Le Programme AcciVoyage assure les élèves* de votre établissement **EN CAS D'ACCIDENT** et lors des **VOYAGES SCOLAIRES**.

EN CAS D'ACCIDENT : Protection 24 heures sur 24, pendant que l'assurance est en vigueur et peu importe le lieu de l'accident.

VOYAGES SCOLAIRES : Comprend l'assurance médico-hospitalière, l'annulation et interruption de voyage, ainsi que l'assurance bagages.

Les frais admissibles, conditions, exclusions et restrictions se retrouvent dans le dépliant du Programme AcciVoyage.

* Élève désigne une personne qui est domiciliée au Canada, âgée de 25 ans ou moins, couverte par le régime d'assurance maladie de sa province de résidence et inscrite à un programme d'études à temps plein dans un établissement scolaire reconnu par le ministère de l'Éducation, ainsi que les personnes de 3 et 4 ans inscrits au programme éducatif de l'établissement.